

2019

RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES

REGIMES	EMPLOYEUR % du salaire	RETENUES SALAIRES % du salaire
AVS/AI/APG	5.125 %	5.125 %
AC (chômage)	1.100 %	1.100 %
Sous-total	6.225 %	6.225 %
AC+ (solidarité)	0.5 % pour les salaires dès 148'201.--	0.5 % pour les salaires dès 148'201.--
Frais de gestion sur cotisations paritaires	1.80 % de la cotisation AVS	
Allocations familiales y.c. ACP et LStE	2.70 %	
LAA – Assurance accidents (SUVA ou assurance privée)	Prime professionnelle selon activité	Prime accidents non-professionnels différenciée selon branches d'activité (si activité supérieure à 8 heures/semaine)
LPP – 2^{ème} pilier	½ prime selon âge-salaire	½ prime selon âge-salaire
Perte de gain maladie (facultatif)	½ prime selon couverture choisie	½ prime selon couverture choisie
Vacances	8.33% correspond à 4 semaines/année 10.64% correspond à 5 semaines/année	

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet : www.fpe-ciga.ch

☎ 026 919 87 40 ✉ ciga.avs@ciga.ch

✉ Rue de la Condémine 56 – CP 2226 – 1630 Bulle 2



Caisse interprofessionnelle AVS de la
Fédération des Entreprises Romandes
FER CIGA 106.3